

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le mardi 28 juin 2022 à 18 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire Martin Dulac, madame Magalie Taillon, conseillère, ainsi que messieurs les conseillers, Robert Pelletier et François Jean.

Madame Tanya Czinkan, conseillère, ainsi que messieurs Jean-Guy Lévesque et Frédéric Lavoie, conseillers, sont absents de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-210

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ainsi que la réception d'accusé réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec* incluant le projet d'ordre du jour suivant;

La séance extraordinaire et ce qui en découle est déclarée ouverte à 18 h 03;

Il est,
PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ par madame Magalie Taillon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**3. ADMINISTRATION**

3.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)

3.2 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA) – **RETIRÉ**

4. TRÉSORERIE ET FINANCES
5. AVIS DE MOTION
6. RÈGLEMENT
7. GESTION DU TERRITOIRE
8. RESSOURCES HUMAINES
9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS
10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS
11. AFFAIRES COURANTES
 - 11.1 Période de questions
 - 11.2 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-211

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra une aide financière provenant du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE) afin de bonifier les infrastructures sportives et récréatives de la Municipalité en installant un module d'escalade au parc Gilles Plante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu qu'un protocole intervienne entre le gouvernement du Québec et la Municipalité dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récite tout au long;

QUE le maire, monsieur Martin Dulac, ou en son absence le maire suppléant, et Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, ou en son absence monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et greffier-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout protocole ou autre document afin de permettre la réalisation dudit projet.

« ADOPTÉE »

Autorisation de signature – Protocole d'entente – Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA)

RETIRÉ.

Période de questions

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-212

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Magalie Taillon

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la séance soit levée à 18 h 06.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière adjointe,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard
